

**SOUTENONS LES RÉSIDENTS
DU DERNIER BÂTIMENT DU FOYER-TAUDIS
Fort de La Briche, 162 av.de la République à Epinay/St-Denis,**

**EXIGEONS UN RECENSEMENT DES HABITANTS RÉELS
DES LIEUX, QU'ILS SOIENT RELOGÉS SELON LEURS
VOEUX, ET L'OUVERTURE DE VRAIES NÉGOCIATIONS !**

**REFUSONS LA FERMETURE PAR LA FORCE DU FOYER ET
LA DISPERSION DES HABITANTS !**

Un taudis indigne, des résidents en danger, abandonnés et maltraités.
Un Etat en faute qui ne respecte ni ses devoirs ni les droits des résidents.



Les conditions de vie y sont invraisemblables, les plafonds pendent par morceaux entiers, les moisissures ont tout envahi, le sol des chambres est défoncé, les portes tombent en morceaux ou manquent, les fenêtres sont cassées, des vitres manquent, les casiers des cuisines collectives n'ont plus de portes, ne parlons pas des peintures, les tables de guingois, les chaises cassées ou manquantes, les armoires ne tiennent plus debout, les poubelles relevées épisodiquement, les abords du foyer transformés en décharge, les douches et toilettes inutilisables ou dans un état lamentable, des courants d'air partout, des conditions d'hygiène déplorables... la santé des résidents s'en ressent, ils sont tous très vulnérables aux maladies.

Le gestionnaire Aftam a baissé les bras depuis longtemps : il ne fait aucun entretien, maintient en traînant des pieds le minimum sur les fluides (chauffage, électricité, gaz et eau) mais que de pannes !! et s'abstient du minimum sur les questions d'hygiène (par exemple, les matelas n'ont jamais été changés et les couvertures ni changées, ni nettoyées). **Et le 17 janvier 2012 à 9h30, il convoque des résidents devant le Tribunal d'Instance de St Ouen pour être expulsés à cause de "dettes" accumulés et la fermeture du foyer.**

IL FAUT PAYER pour vivre dans ce taudis ?
Première question de TOUS les visiteurs ! OUI et ceux qui ont refusé se sont vus traîner devant le tribunal qui a ordonné leur EXPULSION !
Bonne opération pour la Préfecture et les gestionnaires qui ainsi refusent de reloger ces résidents.

Après 30 ou 40 ans passés dans ce lieu, les résidents, travailleurs immigrés originaires du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest qui vivent seuls, loin de leurs familles, ont tissé entre eux de fortes solidarités. C'est pourquoi, ILS ONT TOUJOURS DEMANDÉ D'ÊTRE TOUS RELOGÉS ENSEMBLE

QU'EST-CE QUI ÉTAIT PREVU ?

En 1999, un Protocole a été signé entre l'Etat, la Ville de Saint-Denis (qui "*considère officiellement les résidents comme des habitants de longue date*") et la Sonacotra (devenue Adoma) pour reloger les résidents de ce foyer et celui de la Porte de Paris de Saint-Denis ; la Préfecture pilote le projet qui prévoit les démolitions des 2 foyers et le relogement de près de 900 résidents "*résidents en titre et suroccupants en situation régulière*" dans 4 nouveaux foyers. L'opération devait être bouclée en 2008.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Pour des tas de raisons dont les opérateurs s'accusent mutuellement, les travaux ont pris au moins 6 ans de retard. La Préfecture a alors constamment refusé d'assumer ses responsabilités et, dans un premier temps, les résidents ont été abandonnés.

PUIS, CHANGEMENT BRUTAL ET PREMIÈRE OPÉRATION D'EXPULSION

Le 27 octobre 2011, le gestionnaire Aftam, fortement accompagné (7 fourgons de police) bloque le foyer puis le bâtiment A des Maghrébins et poste devant chaque chambre un policier. Les résidents doivent plier bagage et vite, et tant pis pour les vieilles personnes qui stressent, tant pis pour les absents : 4 "officiels" (sur 13 prévus) sont parqués d'office dans des foyers inconnus ; une dizaine de sans-papiers embarqués au commissariat ; les autres, dont 3 personnes gravement malades, A LA RUE ! Le bâtiment est aussitôt rendu inhabitable.

Heureusement que l'Etat et les gestionnaires nous expliquent à longueur de temps que les foyers, c'est "*du logement social adapté*" ou encore "*du logement accompagné*" ! Question accompagnement, PERSONNE, ni parmi les gestionnaires, ni parmi aucun service n'est venu ni ne s'est soucié de toutes ces personnes. Seule la solidarité des associations de soutien évite le pire. Le cas de Monsieur S. est exemplaire : 71 ans, retraité aux petits revenus, "remplaçant" d'un résident parti au pays depuis longue date, asthmatique et malade, il est jeté corps et biens dans la rue. Pendant des semaines il dort dans son camion. Seule la solidarité du comité de soutien a permis qu'il finit par être relogé dans le foyer ADEF d'à côté.

ET MAINTENANT AU TOUR DU DERNIER BÂTIMENT !

La tactique est simple : les résidents demandent depuis le début d'être relogés ensemble. Un relogement inacceptable arrive par la poste et ils l'ont donc refusé. **Les résidents sont maintenant traînés au tribunal, à partir du 17 janvier.** Pour obtenir du juge leur expulsion, les gestionnaires vont plaider l'urgence due à l'insalubrité du bâtiment (qui n'a dérangé personne pendant 40 ans !!!) et l'entêtement considéré comme incompréhensible et irréaliste des résidents ouest-africains. Pourtant, ici comme ailleurs, la survie des individus dépend de la solidarité de la communauté.

**CES RÉSIDENTS ONT ASSEZ SOUFFERT,
ILS DOIVENT TOUS ÊTRE RELOGÉS
DANS DE BONNES CONDITIONS,
SANS POLICE ET APRES NÉGOCIATIONS**

Résidents et délégués du foyer, Coordination des foyers Aftam, Copaf, CGT, DAL, EVTC, MRAP, ATMF, AMF, APCV, APEIS, « la Cause du Peuple » et toutes les associations et personnes scandalisées par cette situation

Epinay, 3 janvier 2012